



REMISE À NIVEAU

SSIAP 2

REMISE À NIVEAUX

FORMATION DE MISE À NIVEAU : **CHEF D'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNES DE NIVEAU 2**

OBJECTIF

Recouvrir l'aptitude et les compétences requises pour exercer la fonction de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personne.



21 heures - 3 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du diplômes S.S.I.A.P 2 ou d'une équivalence ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Détenir une qualification de secourisme en cours de validité,
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

OBLIGATIONS

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage, Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme S.S.I.A.P et doivent justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef d'équipe, durant les trente-six derniers mois.

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef d'équipe durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

PARTIE 1. Fondamentaux de sécurité incendie

- Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie
- Fondamentaux de sécurité : Evacuation des occupants / Accessibilité et mise en service des moyens de secours / Principes généraux (déclinaison du règlement) de sécurité

PARTIE 2. Mises en situation d'intervention

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
 - > L'action face à différents contextes : Fumées, incendie / Evacuation des occupants et prise en charge d'une victime / Méthode d'extinction d'un début d'incendie / Protection individuelle / Levée de doute, etc.
 - > L'utilisation des moyens de communication mobiles

PARTIE 3. Prévention

- Evolution de la réglementation en matière de prévention : Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...) / Accessibilité du public

PARTIE 4. Moyens de secours

- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours : Agents extincteurs + SSI / Moyens d'extinction



SSIAP 2 REMISE À NIVEAUX

PARTIE 5. Gestion du PC sécurité

- Gestion du PC en situation de crise
- > Gestion d'une alarme
- > Alerte des sapeurs-pompiers et réception des secours (ERP/IGH)
- > Gestion d'une évacuation
- > Compte-rendu à la hiérarchie

PARTIE 6. Organisation d'une séance de formation

- Formation des agents de l'équipe
- > Les méthodes pédagogiques : Pratique de l'animation / Déroulement chronologique d'une séance

PARTIE 7. L'équipe de sécurité incendie

- Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité : Organiser l'accueil d'un nouvel agent / Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens / Gérer les conflits / Gestion des documents administratifs

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (ronde de sécurité) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées. Attestation délivrée par le centre de formation. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre